



SPORT NAUTIQUE COMPIÉGNOIS 2 cours Guynemer 60200 COMPIÈGNE - 03 44 40 28 13

Saison 2025 – 2026

AUTORISATION de l'entraîneur - Catégorie : Junior J 17 et J 18

Pour la pratique de l'aviron en AUTO-SÉCURITÉ – AUTONOMIE

Le responsable des pratiquants de la catégorie Mme / Mr

autorise le pratiquant mineur (e) expérimenté (e), brevet rameur aviron Or :

NOM :

PRÉNOM :

Licence N° :

à sortir en bateau sur le bassin hors des séances encadrées, afin de s'entraîner.

Ceci dans le respect du règlement intérieur du SNC, des obligations et réglementations en vigueur de la Fédération Française Aviron et des Services de la Navigation.

Il est responsable du matériel qu'il utilise et de sa propre sécurité.

Fait à

Le

Signature

VALIDATION PARENTALE

Validation de l'autorisation ci-dessus par le représentant légal de l'enfant

Je soussigné (e) :

représentant légal de l'enfant :

valide cette autorisation et autorise mon fils / ma fille à sortir en bateau sur le bassin sans encadrement de sécurité afin de s'entraîner.

Fait à

Le

Signature

